



Toulouse, le 11 Juin 2025

RESTAURANT D'ENTREPRISE, CSE D'ASTRO

LA CFDT DEMANDE DES COMPTES

La nouvelle formule du **restaurant d'entreprise** suscite un fort mécontentement chez beaucoup de salariés. Au-delà des sujets d'insatisfaction (limitation des choix et en particulier disparition des « salad bar » et « dessert bar », sensation de hausse des prix, attente de plus en plus longue aux différents stands, etc), ce qui choque c'est que ces changements ont été décidés sans aucune consultation des salariés ni de leurs représentants. La restauration est pourtant une **Activité Sociale et Culturelle** dont la responsabilité incombe au CSE-E, sauf lorsque celui-ci en délègue la gestion à la Direction. Le CSE-E de Toulouse a voté à l'unanimité une résolution exigeant la transparence sur les comptes et la remise en place d'une commission restaurant impliquée dans les décisions concernant l'offre proposée aux salariés, telle qu'elle existait jusqu'en 2019.

Autre point de discordance : le **local CSE d'Astrolabe**, dont la Direction vient d'annoncer qu'il ne reviendrait pas à Astrolabe, contrairement aux engagements pris.

LA RESTAURATION D'ENTREPRISE EST UNE ACTIVITÉ SOCIALE ET CULTURELLE

Le code du travail attribue aux CSE le monopole des Activités Sociales et Culturelles (ASC). Concrètement, tout ce qui améliore la qualité de vie des salariés, sans être une obligation pour l'employeur, est une ASC. C'est le cas en particulier de la restauration d'entreprise. Ainsi, dans presque tous les sites du Groupe Airbus en France qui disposent d'un restaurant d'entreprise, celui-ci est géré par le CSE-E d'établissement. C'est le cas à Airbus Opérations Toulouse, à Marignane, à Saint-Nazaire, à Nantes, à Méaulte. Exceptions : Airbus SAS Blagnac et les 2 établissements Airbus DS (Toulouse et Elancourt). La raison de ces exceptions est historique, le restaurant d'entreprise de Toulouse -Palays a toujours été géré par la Direction, par **délégation du CSE-E**, sans que cela ne pose de problème jusqu'à une époque récente.

Un aspect qu'il faut noter est que, dès lors qu'il s'agit d'une ASC, la Direction a l'obligation de maintenir

l'effort financier au moins en pourcentage de la masse salariale, **elle ne peut pas décider seule de réduire sa participation**, au détriment des salariés, sauf à transférer au CSE-E les économies réalisées.

Les élus du CSE-E ont le droit de réclamer la rétrocession de la gestion du restaurant. Jusqu'à ce jour il n'y a jamais eu de demande formelle, la situation étant jugée globalement satisfaisante par la majorité des élus, quelle que soit la majorité en place. La commission restaurant était active et consultée régulièrement jusqu'en 2019.

Mais depuis 2020, deux changements majeurs ont écarté les salariés et leurs élus de toutes les décisions concernant la restauration collective :

- Depuis 2020, nous n'avons plus aucune information financière sur la gestion du restaurant. En particulier, le coût annuel pour l'entreprise n'est plus mentionné dans le Bilan Social annuel. Or c'est important pour s'assurer de ce que la Direction respecte son obligation de ne pas réduire sa participation : quels sont les impacts du télétravail et la baisse de fréquentation concomitante, de l'inflation, du nouveau contrat ?

- Depuis 2020 également, la commission restaurant a disparu, sous le fallacieux prétexte de ce que les lois Macron n'autorisent plus le CSE à créer des commissions facultatives. Mais ces lois ne privent pas le CSE de ses prérogatives, c'est pourquoi le CSE-E a créé en 2020 une « mission restaurant » censée reprendre le rôle de la « commission restaurant ». Malheureusement la Direction a écarté cette « mission restaurant » de tout le processus de décision. Ainsi, la Direction FM au niveau du Groupe a décidé, seule et **dans la plus totale opacité**, de lancer un appel d'offres concernant tous les restaurants toulousains dont elle a la gestion par délégation, donc ceux de Blagnac et les 2 restaurants d'Airbus DS (Palays et Astrolabe). SODEXO ayant gagné cet appel d'offres pour les 2 restaurants Airbus DS, on aurait pu s'attendre à une continuité de l'offre. Sauf que l'appel d'offres incluait un nouveau cahier des charges imposant de nombreux changements : **ce n'est pas SODEXO qui a décidé qu'il n'y aurait plus de « salad bar », c'est la Direction d'Airbus !** La Direction avance des changements positifs comme la disparition de certains conservateurs mais ce cahier des charges n'a toujours pas été communiqué aux élus.

Face à cette situation, et au mécontentement quasi général des salariés, le CSE-E de Toulouse a voté une motion exigeant la transparence financière sur les comptes de la restauration, et l'implication du CSE-E dans les décisions concernant l'offre restauration et son prix. Au cas où les élus n'obtiendraient pas satisfaction, la CFDT n'exclut pas de proposer la reprise de la gestion de la restauration par le CSE-E.

LE LOCAL CSE REVIENDRA-T-IL À ASTROLABE ?

Fin 2016, la Direction a annoncé la construction d'un second restaurant d'entreprise (la Boussole), situé à Astrolabe, pour accueillir les salariés d'Astrolabe et de Geo. Le secrétaire CFDT du CE a immédiatement demandé à disposer d'un local dans le même bâtiment ou à proximité immédiate, pour permettre à tous ceux qui mangent dans ce nouveau restaurant de bénéficier des services du CE (devenu CSE) sans avoir à se déplacer jusqu'au Palays. C'est ainsi qu'est né le CSE d'Astrolabe, dans un bâtiment modulaire dédié (AL18). Ouvert en janvier 2020, ce service idéalement situé était très apprécié.

Or en janvier 2022, la Direction annonçait sans aucune concertation préalable la suppression de ce bâtiment, dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment AL30 (SimOne). En compensation, le bâtiment AL30 devait comporter un local dédié au CSE, ouvrant face cantine. Et pendant la durée des travaux, la Direction proposait soit de mettre à disposition une salle fort peu agréable au bâtiment Pascal A, soit de déplacer AL18 sur le parking de Geo, solution finalement retenue par les élus. Il était bien clair qu'il ne s'agissait que d'une solution temporaire, la solution définitive étant le local dans le bâtiment AL30. Ainsi, lors du CSE-E du 29 septembre 2022 entérinant ce choix, la Direction rappelait que « **la solution définitive est l'aménagement d'un espace pour le CSE-E au sein du nouveau bâtiment AL30.** »

Or la Direction a annoncé le 22 mai en plénière CSE-E qu'il n'y aurait aucun local CSE sur Astrolabe !

Cette situation est inacceptable et la CFDT demande à la Direction de tenir ses engagements en rétablissant un local CSE à Astrolabe.

REJOIGNEZ-NOUS !

Du 1er juin au 30 septembre 2025, testez la CFDT avec l'Adhésion Découverte.

Deux mois pour faire connaissance :

L'Adhésion Découverte vous permet, de bénéficier jusqu'à 3 mois, des services et avantages des adhérents de la CFDT (le mois de l'adhésion + 2 mois) : votre première cotisation sera prélevée au terme du second mois.

Ce temps vous est offert pour découvrir notre organisation. Vous serez accompagné par les militants CFDT et aurez accès à tous nos services.

Au bout de ces trois mois :

- vous souhaitez continuer à adhérer à la CFDT. Vous n'avez rien à faire de plus : Bienvenue à la CFDT ! Votre adhésion est officielle, et vous pouvez bénéficier, en plus, d'un accompagnement juridique et d'assurances.
- vous avez changé d'avis ? C'est très simple : résiliez votre adhésion via le formulaire de contact (espace adhérent).

De nouvelles règles viennent restreindre la communication syndicale sur l'intranet Airbus.

Pour accéder aux tracts CFDT sur intranet vous devez au préalable rejoindre ce Google groupe:

[DL-info-CFDT-ADS](#)

(A faire seulement une fois pour toutes. C'est confidentiel et sans engagement)

UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS ! Mail : CFDT_ADS@airbus.com